

DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 18 Avril 2023 Dossier affiché en mairie le 18 Avril 2023	N° DP 068 376 23 J 0085
Par : SCI MAN représentée par Monsieur GOZEL Ali-Osman Demeurant à : 16 rue des Prés 68700 CERNAY Pour : Division en vue de construire Sur un terrain sis à : 15 rue du Perigord Cadastré : 58 0432	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UXC du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis d'ENEDIS - Agence Raccordement Electricité en date du 11/05/2023,

Vu l'avis tacite du SIVOM, de l'agglomération mulhousienne, en date du 20/05/2023,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : Il est à rappeler que la puissance de raccordement pour laquelle la présente autorisation a été instruite au service ENEDIS, est de 36 kVA triphasé.

Article 3 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 02 JUIN 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports Collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

